

Date de réception : _____ Dossier complet : _____ N° d'enregistrement : _____

Cadre réservé à l'autorité environnementale

1. Intitulé du projet

DOTIM
Campagne de forages de reconnaissance sur la concession "Espérance" 13/2012

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique
Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale : CME
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Nicolas OSTORERO
RCS / SIRET :

3	8	1	1	5	1	7	6	1	0	0	3	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique : SAS

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOA, etc.)
47b)	a) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectares. Surface déboisée de 2,4 hectares en dessous de 25 hectares même fragmentés.
27d)	Forages de reconnaissance minière.

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
Réalisation de 62 forages de reconnaissance sur 60 plateformes sur la concession dite "Espérance", dans 2 périmètres non joints d'une superficie totale de 111,01 hectares.

L'accès aux forages se fera sur un réseau de pistes déjà existantes. Les travaux comprennent la réalisation de 58 plateformes d'une superficie moyenne de 160 m² chacune. Deux plateformes créées seront utilisées pour réaliser successivement 2 forages au même endroit mais avec des directions différentes (Ng325° et Ng145°), une ancienne plateforme sera réutilisée (aucuns travaux à prévoir) et une plateforme sera aménagée sur une ancienne piste présentant déjà une largeur suffisante (aucuns travaux à prévoir). Sur les 58 plateformes à créer, seulement 53 plateformes nécessiteront un déboisement de leur surface. 5 sont placées sur des zones déjà déboisées lors de l'exploitation de la mine. La déforestation sera donc très limitée, l'utilisation du réseau existant de pistes sera optimisée afin de ne toucher aucune zone potentiellement sensible déjà déterminée par les études préalables. Le plus grand accès créé fera 250 mètres linéaires à partir d'une piste déjà existante. Le linéaire total cumulé des accès qui seront créés est de 2 600 mètres.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est la reconnaissance d'un ou plusieurs enracinements aurifères aux minéralisations de surfaces connues, mises en évidence dans les précédents travaux de surfaces et les forages préliminaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux

- Utilisation du camp et des pistes existantes (rafraichissement éventuel).
- Ouverture des accès (qui parfois seront utilisés en plateformes). Un accès de 5 mètres d'emprise est suffisant pour la circulation des véhicules légers tout-terrain, mules (exceptionnellement 4x4). Les accès seront sinueux afin d'éviter les grands arbres et ils seront réalisés en crêtes si possible afin de diminuer l'érosion et le terrassement.
- Le déboisement de 53 plateformes à la pelle mécanique. Pour ces plateformes le déboisement maximum sera 1,06 hectare.
- Le terrassement de 58 plateformes engendrera un remblai déblais de 9 483 m³.
- Le matériel utilisé comprendra une foreuse automotrice légère de type Sandvick 710, une pelle mécanique ou un bulldozer.
- L'équipe en charge de la conduite et du suivi du programme de reconnaissance comprendra un/une Géologue expérimenté(e) un/une Géologue junior(e), 2 Technicien(ne)s, 4 Ouvriers, un Opérateur d'engin expérimenté et enfin une équipe professionnelle de foreurs expérimentés (5 personnes).

- Les travaux seront supervisés par un/une Géologue sénior et un/une Responsable Santé Sécurité pour s'assurer que toutes les conditions environnementales et d'hygiène soient respectées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Réalisation de 62 forages de reconnaissance (204 m de linéaire moyen pour un total de 12 624 m de forage).
- Production de carotte PQ (diamètre = 8,50 cm) et HQ (diamètre 6,35 cm) lorsque la roche devient trop dure.
- L'eau de forage proviendra de bassins de rétention existants. Les fluides sont recyclés autant que possible grâce à une centrifugeuse à boue afin de réduire au maximum leur dispersion dans l'environnement.
- Description (logging) et échantillonnage (par sciage) dans les installations déjà présentes de CME, puis expédition par pirogue des échantillons pour analyse multi-élémentaire.
- L'équipe en charge de la conduite et du suivi du programme de reconnaissance comprendra un/une Géologue expérimenté(e) de foreurs expérimentés (5 personnes).
- Les plateformes et accès non nécessaires seront réhabilités à la réception des résultats si aucun travail complémentaire ne s'avère nécessaire dans un avenir proche.
- Les travaux seront supervisés par un Géologue sénior et un Responsable Santé Sécurité pour s'assurer que toutes les conditions environnementales et d'hygiène soient respectées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DOTM (Déclaration d'ouverture de Travaux Miniers) selon le décret n°2006-649 du 2 juin 2006

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - précisez les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Concession Espérance	25 km ²
Surface DOTM	1,11 km ²
Nombre de forages	62 forages
Linéaire total de forage	12 624 m
Linéaire moyen de forage	204 m
Profondeur verticale moyenne des forages	156 m
Volume de terrassement maximal	16 093 m ³
Surface déforestée	2,4 ha

4.6 Localisation du projet
Adresse et commune(s)
d'implantation

Long. ---° ---' ---" ---" Lat. ---° ---' ---" ---"

Coordonnées géographiques¹

Pour les catégories 5° a) 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ---° ---' ---" ---" Lat. ---° ---' ---" ---"

Point d'arrivée :

Long. ---° ---' ---" ---" Lat. ---° ---' ---" ---"

Communes traversées :

Sud du territoire de la commune d'Apatou (à plus de 50 km au Sud du bourg)

Pour les coordonnées du projet, voir la carte en annexe

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Lequel/Laquelle ?

Oui Non

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Bassin versant du fleuve Maroni.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles			
6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :			
Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau dans les anciens bassins de décantation de la mine pour la réalisation de forage pendant la durée des forages soit 1 an.
Implictera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entrainera une perturbation faible et temporaire des milieux naturels. Les enjeux floristiques et faunistiques ont été diagnostiqués avant réalisation des travaux. Ces diagnostics ont été pris en compte afin de ne pas perturber les zones à forts enjeux (les pistes et plateformes n'ont pas été implantées dans les zones à enjeux fort).
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	24 hectares feront l'objet de déforestation. Ils feront l'objet de réhabilitation et resteront comme espace forestier. Cette consommation d'espaces naturels est temporaire et de faible ampleur. Elle a été réduite par l'aménagement de la campagne de forage en reprenant le plus possible de surface déboisée existante.	
Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de plan de prévention des risques technologiques sur la commune d'Apatoú.	
Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de plan de prévention des risques naturels sur la commune d'Apatoú.	
Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des risques sanitaires par rapport à la qualité des eaux du site et à la présence de moustiques vecteurs de maladies (pas de paludisme dans la zone).
Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Le projet entraîne des déplacements par pirogue entre Saint-Laurent-du-Maroni et le site Espérance.
Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation de véhicules (quad, 4x4) d'engins lourds et d'une foreuse automotrice. Le matériel aux normes UE et l'éloignement des zones habitées (> 9 km) permettent de garantir un impact très réduit.

Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vibrations modérées au niveau de la foreuse, mais l'impact est très localisé et temporaire. L'éloignement des zones de travaux par rapport aux habitations les plus proches (> 9 km) permet d'avoir un impact quasi nul.
Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront limitées aux seules zones nécessitant cet éclairage et par l'utilisation de lampes de puissances adaptées et de longueur d'onde adaptée pour ne pas perturber l'entomofaune. Aucune intervisibilité entre les zones de forage et les habitations les plus proches n'existe. L'impact est donc nul sur populations proches.
Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emission de gaz d'échappement au niveau des moteurs thermiques à gasoil ou essence (4x4, pelle, quad, sondeuse). Matériel aux normes UE, entretien régulier.
Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. ci-dessous.
Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des adjuvants de forages est biodégradable et/ou non toxique. Aucun fluide de forage ne sera rejeté dans le milieu naturel.
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets engendrés par les travaux seront les mêmes qu'actuellement : - Déchets Industriels Spéciaux (DIS) : filtres, huiles usagées, chiffons souillés, graisse, piles, batteries... évacués vers un centre agréé sur le littoral (ENDEL). - Déchets non dangereux : Ordures Ménagères sur le camp (OM), Déchet d'Emballage Non Dangereux (DENND) : cartons, plastiques, Déchets Banals des Entreprises (DBE) : ferrailles... Ces déchets seront évacués sur la décharge autorisée de Saint-Laurent-du-Maroni.

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic archéologique préventif complet de la zone a été effectué par l'INRAP en 2018. L'ensemble des sites identifiés et les zones à potentiel ont été évités aussi bien pour la construction de plateforme de forage que la réalisation de piste. Le risque de découverte fortuite est extrêmement réduit. En cas de découverte, une déclaration sera effectuée au service concerné. Impact quasi nul sur le paysage puisque les forages ont des plateformes de très faible dimension non visible de loin.
Patrimoine / Cadre de vie / Population		
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Stockage des produits (carburants; huiles, etc.) au camp de base dans des cuves sur rétention (ou double parois).
- Évacuation des déchets dangereux (filtres, huiles usagées, etc.) vers une filière adaptée (ENDEL Kourou).
- Mise en place de bacs de décantation pour les boues de forage et un recyclage des fluides est mis en place.
- Réutilisation des pistes existantes en évitant le franchissement de cours d'eau et l'abattage de gros arbres (plus de 60 cm de diamètre).
- Déforestation limitée aux seuls besoins.
- Diagnostic archéologique fait par l'Inrap en 2018, zones sensibles évitées.
- Diagnostic faunes et flores effectué par Biotope en 2019, espèces sensibles cartographiées et évitées lors des travaux.
- Entretien régulier des engins et véhicules légers.
- Éclairage adapté et raisonné sur le site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale, car les forages seront à l'origine d'un impact réduit et temporaire sur l'environnement et les mesures mises en place paraissent suffisantes : la campagne est réalisée en minimisant au maximum les impacts sur l'environnement (accès et camp existants, peu de surface déboisée, pas de nouveau franchissement de cours d'eau, peu de prélèvements dans le milieu naturel, traitement et évacuation de tous les déchets...).

Des études préalables (archéologique, faune et flore) ont permis de discerner la sensibilité du milieu et d'éviter d'impacter les zones sensibles ou à potentiels, découvertes lors de ces études. Les résultats de ces études ont été pris en compte lors de la conception du programme de reconnaissance. L'évitement a été la première mesure mise en place dans la conception de la campagne de forage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue. Une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
Annexe 6 : Localisation des forages prévus.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Matoury

le, 17 décembre 2022

Signature



Nicolas OSTORERO